

Conseil Municipal

Séance du 19 Mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 19 Mars à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BERTHELOT, Maire.

Etaient présents : Mme RAJAOFERA Pascale, MM. ROUSSEAU Hugues, VITEAU Michel, Mme MONCEAU Véronique, M. MARIOT Didier, Mr GAUDIN Yves, Mmes PARMENTIER Sylvie, Mme Claudie BAILLON, Mr BLONDEAU Gaël, Mr LALUQUE Jean Yves

Excusés : M. THEVRET Frédéric, Mme TRIPOT-BELLOT Murielle
Mr BLONDEAU Gaël a été élu secrétaire.

I) FINANCES

Compte administratif eau/assainissement 2024 : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif de l'eau et de l'assainissement pour l'exercice 2024 qui présente les résultats suivants :

Résultat exercice de fonctionnement : dépenses 174 162.09€ recettes 245 224.52€ résultat : 71 062.43€

Résultat antérieur reporté : + 468 389.09€

Résultat cumulé : 539 451.52 €

Résultat exercice investissement : dépenses : 574 489.08€, recettes 76 106.96€ résultat : -489 382.12€

Résultat antérieur : 113 024.83€

Résultat cumulé : -385 357.29

Reste à réaliser investissement : dépenses 13 595.25, recettes 0€ soit global : - 13 595.25€

Compte tenu des résultats, le conseil municipal décide le report des excédents sur le budget primitif 2025 soit pour la section d'exploitation 539 451.52€, pour la section d'investissement - 489 382.12€.

Sous la présidence de Mr VITEAU Michel, doyen, le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2024 (10 voix)

Compte de gestion eau et assainissement 2024 : Monsieur le Maire présente au conseil municipal, qui a pris connaissance et approuve le compte de gestion établi par Mme TREMMINTIN, trésorière, lequel est conforme à la comptabilité du compte administratif du service de l'eau et de l'assainissement 2024. (11 voix)

Affectation du résultat du budget de l'eau et l'assainissement : Suite au transfert de la compétence eau et assainissement à la communauté de communes depuis le 01 Janvier 2025. Le conseil municipal a décidé de ne pas transférer les excédents de fonctionnement à la communauté de communes, par conséquent ils sont reversés sur le budget principal., en ce qui concerne la section d'investissement, la commune vire à la communauté de communes la somme de 13 595.25€ qui permet de régler l'achat de la fresque sur le château d'eau qui a été commandé en fin d'année 2024.

Compte Financier Unique 2024 : Monsieur le Maire présente au conseil municipal le CFU, pour l'exercice 2024 qui représente les résultats suivants :

Résultat exercice de fonctionnement : dépenses 553 004.75€, recettes 776 416.42€ résultat 223 411.67€

Résultat antérieur : 875 802.13€

Résultats cumulés : 996 232.07€

Résultat affecté à l'investissement : - 102 981.73€

Résultat reporté après l'affectation : 772 820.40€

Résultat exercice investissement : dépenses : 359 309.92€, recettes 237 642.56€, résultat de l'exercice - 121 667.36€

Résultat antérieur : - 67 981.73

Résultat affecté après investissement : 102 981.73€

Résultats cumulés : -189 649.09€

Reste à réaliser en investissement : dépenses -35 000.00€, recettes 0.00€ soit - 35 000.00€.

Compte tenu des résultats, le conseil municipal décide le report des excédents sur le budget 2025 soit pour section d'exploitation 776 582.98€ et pour la section d'investissement 219 649.09€. Sous la présidence de Mr VITEAU Michel, doyen, le conseil municipal adopte à l'unanimité le CFU 2024.

Vote des taux taxes locales

Monsieur le Maire commente l'évolution des bases des taxes. Le conseil municipal après en avoir délibéré vote pour 2024. A l'unanimité le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux communaux. Un produit total de 371 753.00€ est attendu

Foncier bâti : 33.01%

Foncier non bâti : 42.66%

Taxe d'habitation : 8.07%

Budget primitif 2025-Budget principal

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif qui s'équilibre en dépenses et recettes pour la recette de section de fonctionnement 1 881 947.23€ et la section d'investissement 2 035 936.51€ inclus les crédits de report. Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote et adopte le budget primitif communal 2025.

Devis enfouissement Télécom (Régularisation): Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le devis pour l'enfouissement du réseau télécom du chemin des murailles, pour un montant de 3638.20€ TTC. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis et tous documents nécessaires. Cette dépense sera inscrite en section d'investissement au compte 21538.

Convention avec la poste : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la convention qui nous lie avec la poste arrive à échéance au 20 Juillet 2025. Monsieur le Maire donne lecture de la nouvelle convention, à l'unanimité le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à la signer pour une durée 9 ans.

Taxe d'aménagement : Monsieur le Maire rappelle que la délibération concernant la taxe d'aménagement établie par la commune arrive à échéance. A l'unanimité le conseil municipal a décidé de reconduire la délibération dans les mêmes conditions : taux à 5 % , et d'exonérer totalement en application de l'article L 331-9 du code de l'urbanisme :

- Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400m²
- Les abris de jardin, les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable.

Ce renouvellement est établi pour une durée de 3 ans.

Projet de piscine à Beaune la Rolande

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du projet de construction d'une piscine à Beaune la Rolande soutenue par la Communauté de Communes du Pithiverais du Gâtinais. Après concertation des communes de l'ancien Beaunois pour connaître leurs potentielles contributions en matière de fonctionnement

Les points suivants ont fait l'objet des consensus ci-après :

Le déficit de fonctionnement antérieur a été arrêté à 120 000 euros,

La commune de Beaune la Rolande participerait à ce déficit à hauteur de 80 000 euros,

Le reste des communes de l'ex beaunois y contribuerait à hauteur de 40 000 euros au prorata de leur population soit une estimation maximale d'environ 5 euros par habitant annuellement.

Le conseil municipal est favorable à l'unanimité pour contribuer au fonctionnement de cet équipement sous réserve que l'ensemble des communes de l'ex canton de Beaune y contribue sur la même base et que la cotisation n'excède pas 5 euros/habitant/an.

Questions diverses

Monsieur Viteau fait un compte rendu concernant la précédente réunion de la Mission Locale. C'est un service qui fonctionne bien, 11 personnes de Chambon la Forêt en bénéficient. La Mission Locale demande si une permanence peut être mise en place dans notre commune.

La séance est levée à 20h20
Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus
Le Maire, le Secrétaire, les Conseillers